



## Réduction de la surprime – programme ASTRA

<b>Surprime pré-ASTRA</b>	<b>Réduction de la surprime</b>	<b>Surprime post-ASTRA</b>
125 % 150 % 175 %	Réduction de 25 %	100 % 125 % 150 %
200 % 225 %	Réduction de 50 %	150 % 175 %
250 %	Réduction de la table correspondant à trois niveaux minimum	

Les réductions de surprimes prendront effet seulement au titre des nouveaux établissements à compter 7 février 2011 et aux transformations en l'assurance Vie universelle Millénium à compter 31 mars 2011. Le programme ASTRA n'est pas garanti aux termes du contrat. La Canada-Vie se réserve en tout temps le droit de modifier ou de résilier le programme ASTRA à son gré et sans préavis.